DE_017_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 15 mars 2025

Date convocation : 10 mars 2025	*Le quinze mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Charles ALDROVANDI*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Patrick ROY
Présents : 6	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Lisa CLARY
Votants : 7	**Excusé(e)s:** Rémy MONET
Pour : 7	**Absent(e)s:** François ROUVEYROL
Contre : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 0	

Objet: Approbation du compte financier unique 2024 pour le budget principal

Le Conseil municipal va délibérer, pour la première fois, le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le Compte Administratif et le Compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 du budget principal de la commune.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacun des sections de fonctionnement et d'investissement.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	429 833,28	0,00	29 859,85	0,00	459 693,13
Opérations exercice	372 488,65	459 252,30	159 060,43	81 096,54	531 549,08	540 348,84
Total	372 488,65	889 085,58	159 060,43	110 956,39	531 549,08	1 000 041,97
Résultat de clôture		516 596,93	48 104,04			468 492,89
Restes à réaliser	0,00	0,00	402 201,03	454 014,11	402 201,03	454 014,11
Total cumulé	0,00	516 596,93	450 305,07	454 014,11	402 201,03	922 507,00
Résultat définitif		516 596,93		3 709,04		520 305,97

Le Maire quitte la séance. Le 1er adjoint, Charles ALDROVANDI, prend la présidence.

Après cette présentation de l'exercice 2024, et hors présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025
048-214800195-DE_017_2025-DE
AGEDI

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal selon les résultats arrêtés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

Charles ALDROVANDI

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025
048-214800195-DE_017_2025-DE
AGEDI